



Le mardi 29 septembre 2020

Émilie CHALAS
Députée de l'Isère
Conseillère Métropolitaine
Conseillère Municipale de la Ville de Grenoble

Communiqué de presse

L'Assemblée nationale adopte la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »

« Une nouvelle étape pour le progrès social, qui renforce notre politique de l'emploi en faveur de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, tout en résorbant le chômage de longue durée. »

En cette rentrée parlementaire 2020 placée sous le signe d'une crise économique et sociale inédite et d'une hausse du chômage, je me félicite de l'adoption à l'Assemblée nationale, à l'unanimité, de la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Alors que le Président de la République a fait de l'insertion par le travail l'un des piliers de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce texte de loi, porté par notre Groupe LaREM et le groupe MoDem, vient renforcer plusieurs dispositifs existants afin de favoriser le retour à l'emploi de toutes celles et ceux qui en sont aujourd'hui éloignés (*les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minimas sociaux, les personnes porteuses de handicap ou encore, les parents isolés*).

Concrètement, le dispositif « TZCLD » consiste à faire distribuer par un fond, alimenté par une dotation de l'Etat et des contributions des collectivités volontaires pour participer à l'expérimentation, une aide financière permettant à des entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (« ESS ») de recruter sous CDI les demandeurs d'emploi volontaires qui se trouvent au chômage depuis plus d'un an, en leur confiant des activités utiles aux territoires et qui correspondent à leurs capacités.

L'adoption de ce texte est un signal fort de notre majorité en faveur des plus de deux millions de personnes considérées comme demandeurs d'emploi de longue durée au 2ème trimestre 2020 (*une hausse de 5,2% sur un trimestre, conséquence directe de la crise de la COVID19*).

Parmi les mesures clés apportées par ce texte, nous accélérons le développement des structures d'insertion par l'activité économique (IAE). Cette mesure s'inscrit dans les objectifs fixés par la Stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté de créer 100 000 postes supplémentaires dans le secteur de l'IAE d'ici 2022.

Par ailleurs, nous répondons à une demande forte des acteurs du secteur, en supprimant l'agrément délivré par Pôle emploi préalable à toute embauche dans une structure d'IAE. Cette procédure, source de délais souvent importants, reposait sur des critères d'éligibilité très hétérogènes selon les territoires.

Aussi, face aux défis de l'emploi des séniors, nous créons un « CDI inclusion » destiné aux personnes de plus de 57 ans, qui leur permet de conclure un contrat avec une structure d'insertion, leur offrant dès lors un cadre sécurisant jusqu'à leur retraite.

Enfin, l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » est étendue à 50 territoires, avec un engagement du Gouvernement pour étudier la possibilité d'aller au-delà du nombre de territoires habilités.

Mesure phare du texte, l'expérimentation territoriale « territoire zéro chômeur de longue durée », mise en œuvre à l'issue de l'adoption d'une proposition de loi en février 2016, a déjà prouvé son efficacité et sa pertinence dans dix territoires sélectionnés la même année par le ministère du Travail.

Ont ainsi été créés depuis 2016 13 Entreprises à But d'Emploi (EBE). En juin 2020, 822 personnes étaient embauchées dans ces entreprises de l'ESS. Au total, 965 emplois ont été créés depuis le début de l'expérimentation et à ce jour, 122 projets ont été validés par le conseil d'administration de l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

Afin de poursuivre cette dynamique, il était nécessaire de prolonger cette expérimentation, mais aussi de l'étendre à d'autres territoires.

Ce texte marque une nouvelle étape pour le progrès social, qui renforce notre politique de l'emploi en faveur de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, tout en résorbant le chômage de longue durée. Il s'inscrit pleinement dans mon engagement politique en faveur d'une société plus inclusive, qui lutte contre l'isolement social et professionnel en favorisant l'insertion par l'activité économique des plus vulnérables. Mieux accompagnées, nous leur permettons de retrouver plus sereinement le chemin du travail, avec un emploi adapté à leur situation et à leurs compétences.

Je ne cesserai de le rappeler : quel que soit son âge, sa situation sociale, son niveau d'études, son parcours professionnel, chacun de nos concitoyens a un potentiel. Chacun d'entre nous a droit à un emploi pour s'intégrer, trouver sa place et réussir.

Le travail et l'emploi constituent le pilier de notre cohésion sociale, et nous nous devons d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles adaptées aux territoires.

C'est pourquoi dans le prolongement de mes échanges à Grenoble avec Madame Nicole BOLCATO, membre d'ATD Quart-Monde et du collectif « TZCLD », j'ai tenu à soutenir ce projet novateur, ambitieux et prometteur, en rejoignant le Comité de soutien parlementaire.

Pleinement convaincue par la philosophie du projet, inscrite dans un réel esprit de co-construction entre l'Etat, les collectivités territoriales volontaires, les acteurs de l'inclusion et les entreprises, je poursuivrai mes échanges avec le collectif et suivrai de près les discussions parlementaires lors de l'examen du texte par le Sénat en octobre prochain.

Alors qu'en décembre 2018, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole a voté à l'unanimité le projet de candidature métropolitaine à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », retenant comme premier territoire les quartiers Ouest d'Echirolles, je serai par ailleurs attentive aux discussions engagées avec le Gouvernement pour aller au-delà des 50 territoires supplémentaires, afin que cette démarche vertueuse bénéficie aussi, à l'avenir, à l'ensemble du bassin grenoblois.

Pour Grenoble, pour les Grenobloises et Grenoblois touchés par la privation d'emploi, ce véritable projet de société contribuerait de toute évidence à la dynamique économique de notre ville et au renforcement de notre tissu social.

Contact Presse

Fanny MICHAUD

Collaborateur parlementaire auprès d'Émilie CHALAS, Députée de l'Isère

126, rue de l'Université / 75007 Paris

fanny.michaud.ec@clb-an.fr / 01 40 63 63 59 – 07 86 44 39 96

emilie.chalas@assemblee-nationale.fr - <http://emiliechallas.fr/>